



Berne, le 2 février 2017

Destinataires :

Gouvernements cantonaux

Contre-projet direct à l'initiative populaire « Sortons de l'impasse ! Renonçons à rétablir des contingents d'immigration » : ouverture de la procédure de consultation

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le 1^{er} février 2017, le Conseil fédéral a chargé le DFJP de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux concernés sur le contre-projet direct à l'initiative populaire « Sortons de l'impasse ! Renonçons à rétablir des contingents d'immigration ».

La consultation dure **jusqu'au 1^{er} mars 2017**.

Le Conseil fédéral a dû attendre la décision du Parlement du 16 décembre 2016 sur la mise en œuvre de l'art. 121a Cst avant de prendre sa décision sur le contenu d'un contre-projet. La durée de cette procédure de consultation est raccourcie afin de pouvoir respecter le délai légal imposé au Conseil fédéral pour adopter le message relatif à cette initiative, à savoir le 27 avril 2017 au plus tard (art. 97, al. 2, de la loi sur le Parlement et art. 7, al. 4, de la loi sur la consultation).

Pour permettre une vaste discussion, le Conseil fédéral met en consultation deux options pour un contre-projet direct. Toutes deux maintiennent le mandat concernant la gestion de l'immigration dans la Constitution et garantissent la pérennité des accords bilatéraux avec l'UE. Nous vous invitons à nous donner votre avis sur le rapport explicatif y afférent.

Le dossier mis en consultation est disponible à l'adresse Internet suivante :

<https://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>

Nous nous efforçons de publier les documents sous une forme accessible aux personnes handicapées, conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand ; RS 151.3). C'est pourquoi nous vous prions de nous faire parvenir votre prise de position dans le délai indiqué, si possible par voie électronique (**en version PDF, accompagnée d'une version Word**), aux adresses électroniques suivantes :

Bernhard.Fuerer@sem.admin.ch
SB-Recht-Sekretariat@sem.admin.ch

Pour toute information complémentaire, Monsieur Bernhard Furer se tient à votre disposition par téléphone au 058 464 54 70.

En vous remerciant de votre précieuse collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Simonetta Sommaruga
Conseillère fédérale